



Contrat d'engagement solidaire 2025

GAEC Les Meuh...Tagnes
Ferme à Lavans- Lès- Saint- Claude

AMAP'tite Montagne

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Mail :

Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : Franck Dutoit- GAEC Les Meuh- Tagnes

Producteur-riche de : yaourts, crèmes et fromages à base de lait de vache

N° d'immatriculation SIRET : 91275319100010

Adresse : 2 Bis Petit Chatel

Code postal : 39170 Ville : PRATZ

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de Franck DUTOIT
- Fournir au-à la consommateur-riche des yaourts, crèmes desserts et fromages de vaches de qualité, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 01/01/2025 au 31/03/2025.

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : tous les 15 jours (semaines paires - semaine 2 à semaine 12)

Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à commander au moins 4 fois sur les 6 livraisons de la période. Possibilité de 2 décoches sur la période (cf article 6)

Article 5 : Contenu et prix

5.1 Contenu

Le contenu des commandes est choisi librement par Le-la consommateur-riche et se répète selon ce roulement de semaines:

janvier		février		mars	
8 janvier	22 janvier	5 février	19 février	5 mars	19 mars
A	B	C	A	B	C

- Les produits choisis pour les commandes A, B et C vous sont présentés dans un tableau. En cas de problème de stock, vous serez informés au moment du passage de commande

produits	prix à la pièce
yaourt: framboise, fruits des bois, fraise, cerise, vanille, citron, pêche, abricot, Fruits exotiques, mandarine, poire, mangue passion, nature 125g	0.75 euros
Faisselle 500g 4x100g 6x100g	2.75 euros 2.55 euros 2.95 euros
Fromage blanc battu 500g	3.20 euros
Crèmes vanille, chocolat, spéculoos, caramel beurre salé 125g	0.75 euros
Cancoillotte 125g nature, ail 250g nature, ail	2 euros 4 euros
Fromage frais nature, fénugrec	2 euros

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche émettra 1 chèque correspondant aux 3 mois de contrat, ou 3 chèques qui seront débités chaque mois., à l'ordre de Les Meuh- Tagnes. L'ensemble des chèques est à remettre en début de contrat au-à la référent-e. Le montant des chèques mensuels est à calculer en fonction du ou des produits choisis par type de semaine (A, B ou C).

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 5 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

6.2 Options : Absences prévues

Le-la consommateur-riche peut s'abstenir de 2 paniers sur la période d'engagement. Il doit pour se faire, avertir le-la référent-e au moins une semaine avant la livraison.

Si les dates d'absences sont déjà connues, merci de préciser les dates :

1)/...../2025

2)/...../2025

En fonction des décoches signalées au cours du contrat, le producteur s'engage à rembourser le montant dû par chèque au terme de la période du contrat. Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-riche
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-riche
Les Meuh- Tagnes- Franc